



santé  
famille  
retraite  
services

## Covid-19 : La CGSS accompagne les exploitants agricoles

La CGSS de la Guadeloupe informe ses adhérents du Régime Agricole qu'il leur est recommandé, afin d'accélérer leurs démarches éventuelles, d'utiliser prioritairement les **services en ligne** sur le site [www.regimeagricole971.fr](http://www.regimeagricole971.fr) ou d'envoyer un mail à l'adresse [regimeagricole971@cgss-guadeloupe.fr](mailto:regimeagricole971@cgss-guadeloupe.fr).

Un serveur vocal est toutefois mis en place au **0590 90 50 23**, pour les assurés ne disposant pas d'accès internet. Une réponse différée pourra leur être apportée.

Par ailleurs, **plusieurs mesures** sont d'ores et déjà **effectives**, en déclinaison des récentes annonces gouvernementales. Ainsi :

- Les ALD (Affections Longue Durée) sont prolongées pour 6 mois à partir de la fin des droits.
- Les contrats de complémentaires Santé (ACS, CSS) arrivant à échéance entre le 12 mars 2020 et le 31 juillet 2020 sont automatiquement prolongés au 31 juillet 2020.
- Les prélèvements pour les mois de mars et avril pour les cotisants mensualisés ou disposant d'un plan de paiement sont suspendus.
- L'appel provisionnel des cotisations 2020 initialement prévu fin mars 2020, a été reporté à une date ultérieure.

### REMARQUE

Il est tout de même possible pour les cotisants qui le souhaitent, de régulariser leur situation en effectuant un paiement en ligne (en contactant au préalable la CGSS : mail, serveur vocal), ou en envoyant leur chèque par voie postale.